

CHARTE DES FORMATEURS ET INTERVENANTS

La présente charte a été élaborée dans un souci de qualité, d'harmonisation des conditions de réalisation des formations et d'amélioration continue des formations organisées par et pour Place de la Médiation (Sté Immédiation) ou pour le compte d'un tiers (entreprise, organisme de formation, partenaire).

En ayant choisi de rejoindre le réseau Place de la Médiation, les formateurs et intervenants occasionnels acceptent de respecter la présente charte, en particulier les points suivants, ce, dans l'intérêt des stagiaires et des entreprises commanditaires.

Représentation

Le formateur intervient pour le compte de Place de la Médiation et véhicule l'image de l'organisme auprès des participants.

Relations avec les clients/stagiaires

Le formateur s'engage à entretenir avec les bénéficiaires des relations empreintes de politesse, de diplomatie, de droiture et de neutralité. Il s'engage à respecter les stagiaires sans discrimination liées à leurs compétences, personnalité, sexe, âge, origine, niveau de connaissance etc.

Déontologie et éthique professionnelle

Le formateur s'engage à ne pas prendre de position politique, syndicale ou religieuse lors des interventions. Il respecte les convictions philosophiques, idéologiques, ou religieuses des clients/stagiaires. Il s'interdit tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à leur position de formateur ou de professionnel de l'accompagnement. Il s'engage à ne pas outrepasser son rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique. Il s'interdit tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale. Il assure ne pas être membre d'une secte répertoriée comme dangereuses par la MILS (Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes)

Il veille à n'exprimer aucun jugement ou critique vis-à-vis du ou des commanditaires de la formation pour lequel il intervient (Place de la Médiation/client/organisme de formation, partenaire...). En cas de remarques/critiques des stagiaires ou commanditaire, le formateur est invité à transmettre ces points à Place de la Médiation dans la « fiche formateur » dans un souci d'amélioration de la qualité.

Missions

Le formateur peut être amenés à animer les sessions en présentiel ou en distanciel. Dans ce dernier cas, il veille à ponctuer la journée au moyen d'activités et à réaliser des supports pédagogiques destinés aux participants.

Le formateur accepte de se conformer au cahier des charges et attentes du client, dont il a eu connaissance par l'intermédiaire de Place de la Médiation.

Confidentialité

Le formateur s'engage à respecter la confidentialité des informations concernant le client et l'organisation de la formation. Il veille à ne pas communiquer à des tiers des informations relatives à des situations individuelles exprimées par les stagiaires/clients ou des données confidentielles. Il garantit l'anonymat de toute donnée professionnelle revêtant un caractère personnel ou confidentiel dans des supports de cours ou documents présentés ou distribués lors de son intervention.

Contrat moral

Les interventions de Place de la Médiation étant amorcées commercialement et gérées d'un point de vue pédagogique, administratif et comptable par Place de la Médiation pour le compte d'un client ou d'un organisme, les formateurs s'engagent à orienter les stagiaires à Place de la Médiation et à ne pas traiter les demandes ou démarcher le client/commanditaire/stagiaire en direct.

Développement des compétences

Le formateur s'engage à réaliser une veille sur les champs liés à sa spécialité (compétences et savoirs en lien avec les actions de formation confiées) et par conséquent, à mettre à jour ses supports et contenus des actions de formation.

Respect des textes en vigueur

Le formateur s'engage à être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale, n'accepter aucune rémunération illicite, citer ses sources et respecter la propriété intellectuelle.

2